

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le trente mars à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois mars deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

Fonds de compensation pour la TVA – Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE d'inscrire au budget communal 2009 la somme de 748 300,00 € au titre des dépenses réelles d'équipement ;
- AUTORISE Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Approbation des comptes administratifs 2008 de la commune et des budgets annexes.

Madame Marie-Annick GUERCHE s'étant retirée de la salle pour l'approbation des comptes administratifs ;

☞ Le conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, par 2 VOIX POUR :

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe de la caisse des écoles de l'exercice 2008.

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE :

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des autres budgets annexes de l'exercice 2008.

Approbation des comptes de gestion 2008 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Primitif communal 2008 - Vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	10,81 %
Taxe foncière bâtie	12,83 %
Taxe foncière non bâtie	36,78 %

Vote du Budget Primitif Communal 2009.

Le conseil municipal, par 8 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE :

- ADOPTE le Budget Primitif 2009 de la commune, tel que présenté ci-dessous :

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	737 090,00 €
↳ Recettes :	737 090,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↳ Dépenses :	951 968,00 €
↳ Recettes :	951 968,00 €

Vote des Budgets Primitifs annexes 2009.

Le conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, par 3 VOIX POUR :
- ADOPTE le Budget Primitif Annexe 2009 de la caisse des écoles, tel que présenté ci-dessous :

Caisse des Ecoles 2009

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	7 200,00 €
↳ Recettes :	7 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE :
- ADOPTE les Budgets Primitifs Annexes 2009 Assainissement et Lotissement « Le Bellevend », tel que présentés ci-dessus.

Assainissement 2009.

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	123 132,00 €
↳ Recettes :	123 132,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↳ Dépenses :	75 938,00 €
↳ Recettes :	75 938,00 €

Lotissement « Le Bellevend » 2009

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	1 173 301,00 €
↳ Recettes :	1 173 301,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↳ Dépenses :	586 650,50 €
↳ Recettes :	586 650,50 €

Lotissement « Le Bellevend » - Assujettissement à la TVA.

Le conseil municipal, par 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE :
- CONSENT à l'assujettissement à la TVA du budget primitif annexe « Le Bellevend ».

Étude en vue de la restructuration de la lagune de Hirel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- CHARGE Madame le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études en vue de déterminer la ou les solutions au problème d'insuffisance de la lagune de Hirel et d'évaluer le montant total des travaux en lien avec cette problématique.

